

APPEL A PROJETS 2011

NOTICE EXPLICATIVE

CATEGORIE « CAMPUS »

1. L'ASE et le Programme Wallon Esprit d'Entreprendre

L'Agence de Stimulation Economique (ASE) a pour vocation de veiller à l'accompagnement des entreprises tout au long de leur existence. Elle joue ainsi un rôle de « couple de l'animation économique » en Wallonie.

Pour l'ASE, la « ligne de vie de l'entreprise » débute par le développement de l'Esprit d'Entreprendre qui incite chacun à donner le meilleur de lui-même en lui offrant l'occasion de développer des activités porteuses d'avenir.

C'est dans ce cadre que l'ASE met en œuvre son Programme Wallon Esprit d'Entreprendre. Par ce canal, l'ASE veut donner aux jeunes la possibilité de travailler leur projet de vie en tenant compte de leur personnalité, de leurs aspirations et de leurs aptitudes.

En développant leurs attitudes entrepreneuriales, l'ASE investit sur des jeunes qui s'engageront dans des projets variés, qui iront de l'avant dans le développement de leur carrière professionnelle, et pourquoi pas qui développeront leur propre projet d'entreprise.

2. Objectifs généraux de l'appel à projets

L'ASE organise un appel à projets décliné en 5 catégories :

Catégorie **OPEN** : pour les enseignants du secondaire et du supérieur, il s'agit d'appliquer la pédagogie entrepreneuriale décrite dans le guide « *Petites leçons d'enthousiasme et de créativité* » et de proposer aux étudiants de réaliser un « projet entrepreneurial » mettant en évidence de manière originale et novatrice les 6 attitudes entrepreneuriales.

Catégorie **ECO** : pour les enseignants du supérieur en filières intéressées par l'éco-construction, il s'agit d'intégrer l'entrepreneuriat et créativité et de placer les étudiants en projet.

Catégorie **PEDA** : pour les formateurs de futurs enseignants, il s'agit d'intégrer l'entrepreneuriat dans la pratique et de placer les étudiants en projet en mettant les pédagogies actives au service de la conception de nouveaux outils pédagogiques (poster, BD, méthode, animation etc.).



Catégorie **CAMPUS** : pour les étudiants impliqués dans une association de promotion de l'entrepreneuriat, il s'agit d'imaginer des animations attractives sur les campus wallons sur le thème de l'entrepreneuriat et de motiver les étudiants à rejoindre leurs associations.

Catégorie **PEPS** : pour les responsables d'Etablissement d'enseignement, d'opérateur ou d'association actif en entrepreneuriat, il s'agit de présenter de nouvelles idées mettant en évidence un ou plusieurs thèmes novateurs autour de l'entrepreneuriat.

3. Principes généraux

3.1 Planification de la phase d'ouverture de l'appel à projets

L'appel à projet sera ouvert du 1er octobre 2011 au 7 novembre 2011.

3.2 Dépôt des dossiers

Le dépôt d'un dossier se fait via la page « projets » du site www.tousdesas.be.

Il s'agira pour le candidat

- de s'enregistrer comme candidat via formulaire électronique,
- de transmettre ensuite par téléchargement son dossier de candidature.

Le dossier en tant que tel ne fait pas l'objet d'un modèle.

Un accusé de réception électronique certifiera le dépôt d'un dossier.

3.3 Planification des décisions

Les projets feront l'objet d'une décision avant fin décembre permettant la prise en compte des dépenses à partir du 1^{er} octobre 2011 jusqu'en novembre 2012.

3.4 Dispositions financières

L'appel à projet permettra l'octroi de « subventions » - voir 4.7.

Le versement de la subvention s'effectue en deux phases : à la signature et à la clôture.

Les « marchés publics » doivent être respectés.

La liquidation du solde implique un niveau suffisant de dépenses acceptables et justifiées sans quoi le porteur du projet s'engage à rembourser à l'ASE l'excédent perçu.

3.5 Clôture administrative des projets

La clôture administrative des dossiers devra être faite pour le 15 décembre 2012.

3.6 Gestion des dossiers sélectionnés

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention signée, pour le candidat, par une personne dûment mandatée et par la personne suivant effectivement le projet.





4. Principes spécifiques relatifs à la catégorie CAMPUS

4.1 Le cadre stratégique influençant cette catégorie

L'ASE organise cette catégorie dans le cadre du Plan Marshall 2.vert qui prévoit, en matière de développement de l'Esprit d'Entreprendre chez les étudiants :

- des actions telles que des rencontres avec des professionnels, le développement de la créativité ou le « learning by doing »,
- des actions de communication et de mise en réseau.

4.2 La finalité

L'organisation de cette catégorie vise à donner l'opportunité aux associations entrepreneuriales étudiantes d'imaginer et de mettre en œuvre des activités originales concrètes de sensibilisation à l'entrepreneuriat et développant leur audience.

4.3 Le public ciblé

Les projets doivent être déposés par une association correspondant à une des caractéristiques suivantes :

- être un « Club d'Etudiants Entrepreneurs » membre de BECEOS en date du 1/7/11,
- être une « Junior Entreprise » membre de JADE BELGIUM en date du 1/7/11,
- être une association comptant une proportion importante d'étudiants dans ses rangs et dont l'activité principale est la promotion de l'entrepreneuriat et de meilleures relations avec le monde de l'entreprise.

Remarques :

- L'ASE considérera comme acceptable un projet associant des associations de types différents. Exemple : un projet déposé par une Junior Entreprise et par un Club d'Etudiants Entrepreneurs.
- En cas de doute quant à l'appartenance d'une association au public ciblé par cette catégorie, il est vivement conseillé d'entrer en relation avec l'ASE. Celle-ci se prononcera en urgence sur base de deux critères qui ne pourront être remis en cause par le Jury:
 - o d'une part la réelle présence d'étudiants orientant la stratégie dans la structure candidate,
 - o d'autre part le lien privilégié avec l'objectif général entrepreneurial de l'ASE.



4.4 Les projets proposés

Les projets déposés poursuivront notamment plusieurs des objectifs suivants :

- sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat comme voie professionnelle,
- illustrer les diverses formes d'expression de l'entrepreneuriat (marchand, social, culturel, ...),
- donner du sens à l'intrapreneuriat,
- faire connaître les supports (privés – publics) facilitant le lancement comme starter,
- développer les liens entre l'Enseignement et le monde de l'entreprise,
- développer l'association porteuse du projet sur le plan du nombre de ses membres,
- développer les liens entre étudiants et alumni sur le thème de l'entrepreneuriat.

4.5 Les effets attendus

Pour les étudiants impliqués, il s'agit d'une expérience de gestion de projet.

Pour les étudiants bénéficiaires, il s'agit du développement d'une approche positive de l'entrepreneuriat et d'une diminution des réticences de principe par rapport aux divers aspects de l'entrepreneuriat.

4.6 La sélection des projets

Le Jury institué par l'ASE sélectionnera les projets sur base des dossiers écrits, et éventuellement, sur base d'une présentation orale. L'éventuelle présentation orale fera dans ce cas l'objet d'instructions ultérieures.

Le Jury fondera ses décisions prioritairement sur les qualités individuelles des projets. Les qualités individuelles examinées seront notamment les suivantes :

- la compréhension des objectifs de l'ASE,
- le niveau d'engagement des étudiants eux-mêmes dans la proposition du projet,
- le caractère complet et concret du projet dans ses différentes facettes (logistique, communication, partenariats, sous-traitances),
- le type de résultats escomptés sur le plan entrepreneurial,
- l'originalité,
- le caractère novateur en Wallonie,
- la reproductibilité,
- le caractère raisonnable du budget sollicité,
- la recherche d'autres financements,
- les partenariats avec les autres associations entrepreneuriales, les mouvements et associations patronaux, les associations d'anciens, les HE et Universités.





Attention !

Le Jury pourra accessoirement tenir compte de la qualité globale du panel de projets déposés, et ce afin d'assurer leur diversité et leur répartition dans les différentes villes wallonnes hébergeant des Etablissements d'enseignement supérieur.

Il est dès lors expressément porté à la connaissance des candidats que le Jury pourrait ne sélectionner qu'une proposition par ville même si plusieurs excellentes propositions y sont présentées.

4.7 Subvention octroyée

Vu la diversité des projets envisageables, aucun plafond impératif n'est imposé. Il paraît toutefois très improbable qu'un projet puisse recevoir une subvention dépassant 15.000 € et ce quel que soit le nombre de partenaires associés.

4.8 Objectif quantitatif de l'appel à projets

L'ASE cherchera à sélectionner au moins 4 projets.

4.9 Engagements spécifiques des candidats sélectionnés

L'ASE communiquera autour des projets sélectionnés avec une bannière commune qui devra être respectée.

5. Quelques conseils pour la rédaction de votre projet

Le dossier de candidature à transmettre à l'ASE via la page projets du site www.tousdesas.be doit contenir les informations les plus complètes pour permettre aux membres du Jury de bien saisir la nature et les activités entourant la réalisation du projet.

Cependant, soyez concis dans la rédaction de votre dossier et respectez ces 2 balises :

- *La description du projet sera au format compatible Word et comptera 5 pages maximum,*
- *Le budget sera présenté dans un format compatible Excel.*

*** **

